

# Fusion d'Orange Caraïbe dans Orange SA

## Proposition globale CFE CGC

Afin d'avancer dans la négociation de l'Accord de Transition OCA, la CFE CGC a rencontré la direction à travers 3 bilatérales étalée sur mai et juin. **Un petit rappel** : La fusion pourrait être effective le 30 septembre 2023, et la CFE CGC est la seule OS à avoir voté **POUR** cette fusion lors du CSE du mois de mai.

Le 21 juin 2023, la CFE CGC a fait une proposition globale de compensation à la Direction de la DOAG.

⇒ [Deux niveaux de compensation à garantir pour les salariés](#)

### ► La compensation de la perte des avantages OCA au passage chez OSA

- Perte 2 Jours de fractionnement
- Perte du recalcul du solde de JRTT supplémentaire en fonction des années où les jours fériés tombent sur les week-ends.
- Perte de l'Asa déménagement
- Modification du régime horaire OCA vers OSA en 38h + 17JTL au lieu de 39h + 22 JRTT => perte de 5 JRTT, même s'il y a 1h de travail en moins par semaine.
- Perte d'Intéressement OCA, non compensé par l'Accord d'Intéressement OSA moins intéressant
- Perte de la NAO OSA, non compensé par l'Accord NAO OSA moins intéressant
- Perte de PVM pour les C et D, et % de PVM plus bas pour les Dbis et les E
- Perte avantage mobile
- Valorisation du facteur « humain » du passage dans un groupe de 70 000 personnes, de 350 salariés et l'ensemble de tous les risques RPS associés et soulignée par le rapport Indigo.

**Les compensations de ses pertes d'avantages se répartissent comme suit :**

**Non cadre C et D :** (54)

**Avec perte de la PVM :** + 14 % du SGB (perte moyenne PVM) + 10 % du SGB (la compensation des salariés OCA au passage chez OSA) + prime de bienvenue de 10 000€

**Sans PVM (éligible PVC) :** + 10 % du SGB (la compensation des salariés OCA au passage chez OSA) + prime de bienvenue de 10 000€

**Cadre :**

**Pour les DBIS (62) :** +5 % du SGB (perte moyenne PVM) + 10 % du SGB (la compensation des salariés OCA au passage chez OSA) + prime de bienvenue de 10 000€

**Pour les E (160) :** +2 % du SGB (perte moyenne PVM) + 10 % du SGB (la compensation des salariés OCA au passage chez OSA) + prime de bienvenue de 10 000€

**Pour les F et G (36) :** + 10 % du SGB (la compensation des salariés OCA au passage chez OSA) + prime de bienvenue de 10 000€

### ► Et aussi, pour tous les salariés OCA, garantir par écrit dans l'Accord de Transition

Pas de perte de Congés annuels (CA, JRTT, JTL) dans la période de Transition OCA et OSA, vu le stock de congés qui va être en moyenne de 70 jours, en ayant la possibilité :

- De dé plafonner le nombre de jours à mettre dans le CET l'année de la fusion
- Se faire payer jusqu'à 20 jours de congés annuels (CA, JRTT, JTL)
- Tous les congés annuels (CA, JRTT, JTL) pourront être posés jusqu'au 31/12/2025

**Retraite et santé et prévoyance :** principe de compensation du Net à Net, qui n'induit pas de perte de salaire de base

Les astreintes (OCA) : afin d'assurer les 4200€ annuels d'astreintes actuellement appliqués, l'entreprise garantit que les tours d'astreintes (ayant une astreinte avant fusion) ne perdent cet avantage

=> Perte véhicule de fonction compensation par une prime 10 000€ ou proposition du dispositif OSA : voiture de statut

=> Prime Intéressement OCA complémentaire pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023

## ► La suite

La Direction de la DOAG nous a indiqué qu'elle reviendrait par écrit vers nous, car elle a des questions à nous poser. Par exemple :

- A quelle date les compensations seraient faites sur la fiche de paie des salariés ?
- Si le Net à Net pour la prévoyance, santé et retraite rentrait dans les 10% qui concernent la partie « compensation de notre proposition ».
- Si les % par exemple pour la Bande CCNT D est bien de 24% ou de 14% puis 10 % de SGB, etc...
- Elle doit chiffrer précisément la proposition globale, à date, elle a estimé à environ 5 millions d'Euros (7 millions d'euros chargés)

Le 22 juin 2023 le Directeur Orange Antilles Guyane, avec la présence du Directeur Exécutif, CEO d'Orange France et du Directeur des Opérations Orange France en visite aux Antilles, a souligné lors d'une élocution aux salariés d'OCA de Moudong, que la fusion se fera en mode Win/Win mais pas avec 24% de compensation pour les salariés.

Le Directeur des Opérations Orange France a quant à lui indiqué que :

- Les équipes RH locales et nationales sont mobilisées pour qu'on trouve un accord
- Le souhait est d'avoir un accord local, négocié au local

## ► Analyse de la CFE CGC

Au regard de l'intervention du 22 juin 2023, nous restons dubitatifs et surpris de ces discours, car alors même que nous attendons un retour de la Direction, les éléments composant notre proposition sont avancés par Directeur Orange Antilles Guyane et rejetés !

**La Direction de la DOAG et le Groupe Orange sont-ils sincères dans ce qu'ils disent ou font croire aux salariés !** Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous informer de la suite donnée par la Direction de la DOAG à nos diverses propositions de compensation à date.

## REJOIGNEZ LA CFE CGC !

Vous avez fait le choix de soutenir notre syndicat pour accompagner au mieux les salariés et nous vous en remercions.

**En novembre prochain, pour les prochaines élections du CSE, vous serez la clé de notre réussite, grâce à votre engagement !!!**

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez à nous contacter.



A la CFE-CGC Orange, nous savons faire de l'engagement syndical un booster de carrière.

La CFE-CGC forme et accompagne ses adhérents et ses élus. Nous défendons des valeurs et un intérêt collectif, pas l'idéologie d'un parti. Chez Orange, la CFE-CGC n'est pas dédiée aux cadres. Elle défend tous les personnels, quelle que soit leur classification et leur statut, fonctionnaire ou salarié, et nous avons des représentants dans toutes ces catégories de personnels. Vous pouvez devenir candidat sur nos listes sans être adhérent à la CFE-CGC

Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30  
Olivier **GOURLAY** : 06 96 25 96 25  
Ambroise **PLAISANCE** : 06 47 31 01 06  
R. **PRUDENT GRATIEN** : 06 90 35 01 47  
Eric **DRANE** : 06 90 75 10 60  
Jean Marc **DARTAGNAN** : 06 89 10 01

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

